



VIOLÉE PAR LE DIABLE

Marianne CLOSSON, U. d'Artois

Avec ces belles paroles il la mène vers le bouc, qui était Belzébuth, et la lui présente. L'exécrable démon la marque comme les autres sorciers, et puis s'accouple avec elle et la viole. Ce fait, les sorciers et les sorcières, qui s'étaient assemblés à l'entour, jettent un grand cri de réjouissance et puis, d'un consentement, la déclarent princesse de la synagogue, de même que Goffredy en était le prince¹.

Ce viol par le démon, qui vaut intronisation et qui suscite l'allégresse des suppôts de Satan, nous est rapporté par François de Rosset dans l'une de ses *Histoires tragiques*, « De l'horrible et épouvantable sorcellerie de Louis Goffredy, prêtre de Marseille ». Paru en 1614, l'ouvrage, qui a été le *best seller* du XVII^e siècle², s'inspire de faits divers et donc de procès de sorcellerie. Rosset invente ici une dramaturgie érotique reposant sur les aveux de Louis Gaufridy, brûlé à Aix en 1611. Dans sa *Confession*, très largement diffusée³, le prêtre sorcier avouait avoir signé un pacte avec le diable pour « estre en reputation parmi le monde » mais aussi pour « jouyr de quelques filles ou femmes » en leur soufflant au visage afin de les « transporte[r] d'amour ». Il aurait ainsi « soufflé » Madeleine de la Palud « plusieurs fois » pour la rendre « désespérée de [sa] jouissance ». Puis, après avoir fait d'elle sa maîtresse, il l'aurait emmenée au sabbat pour qu'elle soit « marié[e] au diable « Belzebuth, Prince des demons », ce qu'elle « accorda fort librement », précise la *Confession*.

Madeleine, quoique victime d'un sort démoniaque qui annihile sa volonté, se donne « librement » au diable. Le statut de possédée-sorcière – elle échappera à toute condamnation en manifestant des signes de possession et en dénonçant à son tour Gaufridy – pourrait expliquer ce paradoxe. Mais il est déjà contenu dans le mot « viol » utilisé par Rosset ; en effet, comme l'écrit l'historien Georges Vigarello dans son *Histoire du viol XVI^e-XX^e siècles*⁴, la « transgression morale » qu'est le viol atteint la victime, bien plus encore que son agresseur ; elle est en effet d'emblée soupçonnée d'avoir consenti à l'acte sexuel, d'autant plus que domine l'idée qu'une femme adulte a toujours la force de résister. Autrement dit le mot « viol » signifie qu'il y a bien « violence », mais qu'elle a été acceptée par la victime, sauf preuve manifeste du

¹ François de Rosset, *Histoires tragiques*, édition de 1619 établie par Anne de Vaucher Gravili, Paris, Le Livre de Poche, « Bibliothèque classique », 1994, p. 107.

² Parues pour la première fois en 1614, les *Histoires tragiques* connaîtront plus de 35 éditions au XVII^e siècle.

³ Le « canard » publié à Aix, *Confession faite par Messire Louys Gaufridi Prestre en l'Eglise des accoules de Marseille, Prince des Magiciens, depuis Constantinople jusques à Paris*, Aix, J. Tholozan, 1611, fut repris presque textuellement dans *Le Mercure français* de la même année, t. II, p. 18-26. On peut aussi consulter *l'Arrest de la cour de Parlement de Provence, portant condamnation contre Messire Gaufridi*, Aix, J. Tholozan, 1611. Ces deux textes se trouvent dans le recueil de Maurice Lever, *Canards sanglants, naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993 p. 359 sq

⁴ Paris, Seuil, coll. Points Histoire, 1998, principalement p. 41-54. Vigarello signale que l'idée qu'une femme est toujours assez forte pour se défendre du viol si elle le veut vraiment est dominante. De ce fait, seuls les enfants échappent, et pas encore complètement, à cette « condamnation morale ».



contraire. Cette conception du viol recoupe ainsi la division des sexes : à l'homme, l'usage naturel de la force, à la femme, perçue comme insatiable sur le plan sexuel, la soumission plus ou moins désirée à cette violence. Aussi peut-on affirmer que la « sorcière violée » n'est pas un oxymore ; le viol ne renvoie pas à l'absence de consentement de la victime – qui peut néanmoins exister – mais à la brutalité virile provenant de la puissance de l'agresseur, ici le diable.

*

Le motif du viol de la sorcière est absent des premiers traités de démonologie. Les suppôts de Satan se « donnent » ou se « livrent » aux démons incubes et succubes, et ressentent, comme l'écrivent Springer et Institoris dans *Le Marteau des sorcières* (1486), une « délectation vénérienne » à peu près semblable à celle éprouvée avec des hommes véritables⁵ ; si les femmes sont d'ailleurs si nombreuses à devenir sorcières, c'est d'abord parce que leur concupiscence les pousse à se donner au diable. Pour Pic de la Mirandole, auteur de *La Sorcière* (1523), les sorcières sont ainsi des « putains » incapables d'être rassasiées : ces misérables vieilles et laides jouissent d'être « inondées » par des démons dont les « membres » sont d'une grandeur peu commune ; leur « plaisir » est plus grand qu'avec les humains⁶, qu'elles s'efforcent dans le même temps de rendre impuissants par leurs maléfices.

Par ailleurs, c'est par l'union sexuelle que sorciers et sorcières deviennent des créatures de Satan. Bodin écrit ainsi dans sa *Demonomanie des sorciers* (1579) à propos de la sorcière Françoise Harvillier : « dès lors elle renonça à Dieu & promit servir au diable. Et qu'au mesme instant, elle eut copulation charnelle avec le Diable, continuant depuis l'aage de douze ans jusques à cinquante environ, qu'elle fut prise⁷ ». Comme le précise le juge Henry Boguet dans son *Discours execrable des sorciers* dont la première édition date de 1602 :

Satan les cognoist toutes, parce qu'il sçait que les femmes ayment le plaisir de la chair, afin que par un tel chatouillement, il les retienne en son obeyssance, joint qu'il n'y a rien qui rende plus tributaire, et obligée une femme à l'homme, que lorsqu'il en abuse⁸.

La relation sexuelle est donc le moyen pour le diable d'asservir la sorcière : le démon est propriétaire du corps de la sorcière, comme le mari de celui de sa femme ; la sorcière est bien celle qui est « mariée au diable⁹ ».

Mais dans les textes de la fin du XVI^e siècle commence ce que Walter Stephens a appelé une « escalation in sensational writing about demonic copulation¹⁰ ». L'orgie, qui suit l'adoration du démon, occupe depuis l'origine du sabbat, dans les aveux obtenus sous la torture comme dans les traités de démonologie, une place essentielle ; sorciers et sorcières s'unissent charnellement entre eux et avec les démons capables de prendre toutes les formes,

⁵ *Le Marteau des sorcières, Malleus maleficarum* (1486), traduit et présenté par A. Danet, Grenoble, Jérôme Millon, 1990, p. 303.

⁶ Pic de la Mirandole, Jean-François, *La Sorcière, dialogue en trois livres sur la tromperie des démons*, texte établi, traduit et commenté par Alfredo Perifano, Brepols, 2007, p. 175-176

⁷ *De la demonomanie des sorciers* (éd de 1587), La Roche-sur-Yon, Gutenberg Reprint, 1979, préface, 1^{ère} page.

⁸ *Discours execrable des sorciers* (éd. de 1606), Marseille, Laffitte Reprints, 1979, p. 55.

⁹ L'expression est de Martin Le Franc dans *Le Champion des dames* (écrit en 1441-1442). Voir l'article de Catherine Chêne et Martine Ostorero, « "La femme est mariée au diable !" ». L'élaboration d'un discours misogynne dans les premiers textes sur le sabbat », dans *Cahiers masculin/féminin*, sous la dir. de Christine Planté, Presses universitaires de Lyon, 2002, p. 13-32.

¹⁰ Walter Stephens, *Demon Lovers. Witchcraft, sex and the Crisis of Belief*, The University of Chicago Press, 2002, p. 101.



masculine, féminine ou animale. Mais tandis que les incubes et succubes du *Marteau des sorcières* restaient dans les bornes d'une sexualité réduite au coït hétérosexuel – démontrant ainsi à tous « l'énormité des crimes » que sont la sodomie et les « vices contre-nature¹¹ » dont même les démons ont horreur – la sexualité diabolique devient un véritable catalogue des perversions : dans un processus de surenchère entre démonologues, qui se lisent et s'imitent les uns les autres, se met en place une fantasmagorie de plus en plus délirante¹².

Le dominicain Michaelis, inquisiteur dans l'affaire Gaufridy, envisage ainsi une organisation de l'orgie sabbatique réglée sur les jours de la semaine : les sorciers, écrit-il, « paillardent ensemble. Le Dimanche avec les diables succubes ou incubes : le jeudy commettent la Sodomie, le Samedy, la bestialité, les autres jours par voye naturelle¹³. » Pierre de Lancre, chasseur de sorcières dans le Pays basque et auteur du *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et demons* (1613) précise de son côté qu'« il ne faut pas douter » que Satan « quand il baise les enfans ou filles, qu'il ne prenne plus de plaisir en la Sodomie, qu'en la plus réglée volupté & naturelle », prétendant néanmoins que le diable prend « les belles par devant, les laides par derrière¹⁴ ». Par ailleurs, s'agissant des relations sexuelles entre les sorciers, « le fils n'épargne pas la mère, n'y le frere la sœur, n'y le Pere la fille : les incestes y sont communs¹⁵ ». Cette scène orgiaque place d'emblée le sorcier hors de l'humanité, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'autres transgressions tout aussi effroyables : cannibalisme, crucifixion de nouveau-nés, messe noire.

Est-ce la raison pour laquelle désormais nombre de textes s'appesantissent sur une scène ouvertement sadique, celle de la pénétration violente et douloureuse de la sorcière par un démon armé d'un sexe monstrueux ? Le coït démoniaque, sujet sur lequel sont longuement interrogées les accusées, développe à l'envi un certain nombre de motifs : il ne procure aucun plaisir, la semence du démon est froide, le pénis du diable est un redoutable instrument de torture. Le démon, capable de prendre toutes les formes, s'impose avant tout comme une figure monstrueusement phallique¹⁶.

Pierre de Lancre précise ainsi que Satan « ne paroist au sabbat en quelque action que ce soit qu'il n'ait toujours son instrument dehors, de cette belle forme & mesure¹⁷ » ; il choisit le plus souvent de prendre la forme du bouc, animal à « l'obscénité voluptueuse », pour inciter, comme l'écrit Nicolas Rémy, ses « suppôts aux activités de Vénus¹⁸ ». C'est d'ailleurs dans la *Démonolâtrie* de ce juge de Lorraine, ouvrage paru en 1595 en latin, qu'il est fait mention pour la première fois semble-t-il¹⁹ d'une disproportion monstrueuse entre le pénis du diable et le vagin : une accusée décrit ainsi une « sorte de fuseau enflé dans de telles proportions qu'il eût été impossible même pour une femme extrêmement large de le recevoir sans une grande douleur » ; une autre précise que « bien qu'elle eût supporté un homme pendant de longues

¹¹ *Marteau des sorcières*, op. cit., p. 153. Il faut néanmoins préciser qu'il s'agit là d'une « originalité » de nos deux inquisiteurs. En effet, dès les premiers procès pour sorcellerie démoniaque – on peut penser à la Vauderie d'Arras (1459-1461) – toutes les pratiques sexuelles transgressives, sodomie, inceste, bestialité et homosexualité, sont présentes.

¹² Voir mon article « Le sexe du diable : l'obscénité dans les discours démonologiques », dans *Obscénités renaissantes*, sous la dir. de Hugh Roberts, Guillaume Peureux et Lise Wajeman, Genève, Droz, 2011, p. 319-334.

¹³ R. P. Sébastien Michaelis, *Histoire admirable de la possession et confession d'une pénitente séduite par un Magicien, la faisant Sorciere et Princesse des Sorciers au Païs de Provence* Paris, C. Chastellain, 1613, 2ème partie, p. 30.

¹⁴ *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et demons*, Paris, J. Berjon, 1613, p. 217-218.

¹⁵ Henry Boguet, *Discours execrable des sorciers*, op. cit., p. 107.

¹⁶ Cette représentation ne concerne que les sorcières ; il n'est quasiment pas question d'homosexualité masculine : les hommes se donnent à des démons succubes sur lesquels il y a peu de détails.

¹⁷ *Tableau de l'inconstance*, op. cit., p. 225.

¹⁸ *La Démonolâtrie (Demonolatreae libri tres)*, éd. de 1595, traduction du latin par Jean Boës, Presses Universitaires de Nancy, 1998, p. 151-153.

¹⁹ Du moins dans les textes démonologiques, car il faudrait pouvoir aussi consulter les archives judiciaires.



années, elle avait toujours été tellement élargie par le sexe si vaste et si gonflé du démon que le drap du lit en était souillé d'une grande tâche de sang²⁰ ».

Cette image de la femme ensanglantée se retrouve chez Pierre de Lancre ; le diable au sabbat emmène sur un « lict de soie », et dans une nuée qui les rend invisibles, les sorcières qu'il veut « cognoistre » : on les entend alors « crier comme personnes qui souffrent une grande douleur » avant de les voir « aussi tost revenir au sabbat toutes sanglantes ». Le sexe du diable est en effet d'une taille imposante : « long d'une aulne²¹, dit l'une des accusées, mais il se tient entortillé et sinueux en forme de serpent » ; « la moitié d'une aulne, dit une autre, de mediocre grosseur, rouge, obscur et tortu, fort rude & comme piquant », mais aussi « long et gros comme le bras » ou comme « un membre de mulet ». Ce pénis gigantesque est de surcroît fait d'un matériau solide, « moitié de fer, moitié de chair », en « corne », ou pire encore :

le membre du Démon estant fait à escailles comme un poisson, elles se resserrent en entrant, et se levent et piquent en sortant²².

Même chez un démonologue comme Henri Boguet, juge en Franche-Comté, pour qui le sexe du démon est « froid comme glace, long d'un bon doigt & en moindre grosseur que celui d'un homme » – ce qui fera dire à Lancre « que les Sorcières de Labourt sont mieux servies par Satan que celles de la Franche-conté » – le rapport sexuel suscite « autant de peine qu'une femme qui est en travail d'enfant²³ ».

Un autre motif associé au coït diabolique est celui de la sensation de froid, qui s'accompagne elle aussi de douleur ; la semence du diable est « bien fort froide » « glacée », « froide comme glace », disent les textes. Nicolas Rémy précise que les « sorcières en frissonnent de tout leur corps ». Un certain Hennezl, victime cette fois-ci d'un démon succube, aurait « interrompu l'acte » en ayant « l'impression de pénétrer dans une caverne complètement remplie d'eau froide²⁴ ».

Le développement de ce motif d'un rapport sexuel extrêmement douloureux, absent des premiers traités de démonologie, s'accompagne d'une réflexion sur le consentement de la sorcière : comment peut-elle désirer une telle violence ? Pour Rémy, la sorcière cherche à éviter de « si douloureux rapports », mais sa « résistance » « épuisée par une excitation incessante et acharnée » est inutile²⁵. Le diable harcèle sa victime jusqu'à la vaincre : il y a donc bien d'une certaine façon « viol », même si la sorcière a donné son consentement dès le pacte, mais le coït forcé est un instrument de domination, qui signe l'appartenance définitive de la sorcière à la bande des suppôts de Satan²⁶.

De façon plus subtile, ou plus perverse, Lancre, dans un passage célèbre, s'interroge sur le fait que de jeunes et jolies femmes – car telles sont les sorcières du Pays basque – puissent se complaire dans les horreurs du sabbat :

Mais c'est merveille, que pensant faire quelque grand horreur à des filles et des femmes belles et jeunes, qui sembloient en apparence estre tres délicates et doüillettes, je leur ay bien souvent demandé, quel plaisir elles pouvoient prendre au sabbat, vu qu'elles y étaient transportees en l'air avec violence et peril, elles y estoient forcees de

²⁰ *Démonolâtrie, op. cit.*, p. 72.

²¹ L'aulne de Paris fait plus d'un mètre...

²² *Tableau de l'inconstance op. cit.*, p.224. Toutes les citations concernant le phallus démoniaque se trouvent dans le chapitre V du livre III, « De L'acouplement de Satan avec les Sorciers et sorcières », p. 213-233.

²³ Henry Boguet, *Discours execrable des sorciers* (1606), Marseille, Laffitte Reprints, 1979, p. 58.

²⁴ *La Démonolâtrie, op. cit.*, p. 70-71.

²⁵ *Ibid.*, p. 72.

²⁶ On sait encore aujourd'hui que dans les gangs d'Amérique du Sud, l'appartenance des jeunes filles à la bande passe très souvent par un viol collectif, rite de passage visant à rendre tout retour en arrière impossible (les garçons sont eux violemment frappés par le groupe).



renoncer et renier leur Sauveur, la sainte Vierge, leurs peres et meres, les douceurs du ciel et de la terre, pour adorer un Diable en forme de bouc hydeux, et le baiser encore et caresser es plus sales parties, souffrir son accouplement avec douleur pareil à celui d'une femme qui est en mal d'enfant [...] manger aux festins de la chair de pendus, charognes, cœurs d'enfants non baptisez : voir prophaner les plus précieux Sacremens de l'Eglise, et autres execrations si abominables : que les ouir seulement raconter, fait dresser les cheveux, herisser et frissonner toutes les parties du corps : et neantmoins elles disoyent franchement, qu'elles y alloient et voyoient toutes ces exécrations avec une volupté admirable, et un désir enragé d'y aller et d'y être.

La « volupté admirable », le « désir enragé » naissent des pouvoirs de l'horreur et de l'abjection²⁷. Le phallus monstrueux du diable est clairement un objet de désir.

Comment une telle représentation, faisant de la sorcière la victime masochiste et donc consentante d'un diable incarnant la puissance virile dans sa représentation la plus violente et la plus effrayante²⁸ a-t-elle pu s'imposer ? Certes, il y a d'abord cette inversion qui caractérise nombre d'aspects du sabbat : on y danse à l'envers, les cérémonies y sont des parodies de la messe, etc. ; la froideur de la semence, signe de stérilité, la douleur physique dans l'acte sexuel²⁹, la pratique de la sodomie, offrent ainsi du côté démoniaque l'image inversée de la sexualité perçue comme « normale », ou plutôt normée. Il peut y avoir aussi une réminiscence des scènes infernales du Jugement dernier : la damnation des luxurieux est souvent représentée par des diables embrochant avec des piques enflammées ou d'autres instruments les damnés par l'anus ou le vagin : aussi la sorcière subit-elle, avant même sa mort purificatrice sur le bûcher, le châtement éternel qui l'attend.

Par ailleurs, qu'il y ait aussi projection, dans cette femme soumise sexuellement au diable, de la situation *réelle* de la sorcière ne fait guère de doute : dénudée pour que l'on puisse retrouver la marque du diable avec une aiguille fouillant jusque dans ses parties intimes, l'accusée est à la merci de ses bourreaux qui imaginent complaisamment que cette femme torturée qui s'est si ignoblement donnée au diable jouit dans la douleur. Enfin le fantasme misogynne justifiant et même valorisant l'agressivité masculine, qui consiste à penser que toute femme rêve d'être violée, est à l'œuvre dans cette représentation de l'accouplement de la sorcière et du diable.

Néanmoins, même si l'on peut faire l'hypothèse que ce fantasme est avant tout masculin, on ne peut exclure la participation des femmes à cet imaginaire pervers ; ainsi, Pierre de Lancre, dont on ne dira jamais assez les relations troubles qu'il a avec les accusées, écrit à propos de ces « jeunes fillettes qui se laissent desbaucher et ensorceler à ce vieux bouc de Satan » :

au lieu de taire ce damnable accouplement, d'en rougir et d'en pleurer, elles en content les circonstances & les traits les plus sales & impudiques, avec une telle liberté et gayeté qu'elles font gloire de le dire & prennent un singulier plaisir de le raconter³⁰.

²⁷ Voir sur ce sujet, Julia Kristeva *Pouvoirs de l'horreur*, Paris, Points-Seuil, 1983 (1^{ère} éd. 1980).

²⁸ L'ancienne représentation du plaisir sexuel procuré par le diable aux sorcières perdure néanmoins très largement ; mais les démonologues n'y voient pas de contradiction.

²⁹ Dans un univers mental entièrement dominé par l'homme, l'hypothèse d'une absence de plaisir de la femme dans une relation sexuelle, même forcée, n'existe pour ainsi dire pas.

³⁰ *Tableau de l'inconstance*, op. cit. p. 216.



Même s'il ne fait guère de doute qu'une partie de ces stupéfiants aveux ont été obtenus sous la torture, ou par la menace de la torture, il est probable que cette « gayeté » des accusées, tout à la joie d'exciter leur juge en racontant des scènes scabreuses, rencontre avec ce phallus diabolique tout puissant³¹, à la fois divinisé et persécuteur, quelques-uns de ces fantasmes qui habitent la sexualité humaine et auxquels la crise démoniaque a donné, pour la première fois à une telle échelle, une expression publique ; les traités des démonologues ont en effet été très largement diffusés et on peut évoquer ici avec l'historien Robert Mandrou « l'immense cohorte des lecteurs, curieux en imagination qui ont rêvé éveillés³² » en lisant de tels textes...

La chasse aux sorcières a donc permis au fantôme sadique d'un diable à l'organe démesuré déchirant une femme hurlant de douleur et/ou de plaisir –, qui n'est pas sans rappeler le motif antique du viol de la nymphe par un satyre – de pénétrer massivement dans les représentations culturelles, annonçant ainsi l'œuvre de Sade.

De surcroît comme dans les textes du divin Marquis, le corps semble ne conserver aucune trace des violences sexuelles qu'il a subies³³ ; tout disparaît, ainsi que le disent les sorcière interrogées par Lancre, comme dans un rêve :

[...] toutes ces abominations, toutes ces horreurs, ces ombres n'estoyent que choses si soudaines, et qui s'évanouissoient si vite, que nulle douleur, ny deplaisir ne se pouvoit accrocher en leur corps ny en leur esprit : si bien qu'il ne leur restoit que toute nouveauté, tout assouvissement de leur curiosité, et accomplissement entier et libre de leurs desirs, et amoureux et vindicatifs, qui sont delices des Dieux et non des hommes mortels³⁴.

Ces paysannes basques, qui connaissent au sabbat les « délices des Dieux » – expression qui vient certainement de Lancre lui-même –, parce que s'y réalise « l'accomplissement entier de leurs désirs, et amoureux et vindicatifs », révèlent la nature fantasmagorique de cette sexualité diabolique. Il faut rappeler que la question de la « réalité » de cette assemblée nocturne agite les démonologues ; le diable est en effet maître de l'illusion, et le corps de la sorcière endormie³⁵ est bien là, visible de tous, alors qu'elle est dans le même temps au sabbat ; est-ce donc la sorcière qui « croit », aveuglée par le diable, avoir été au sabbat ou y a-t-elle été « réellement » pendant qu'un double illusoire prenait sa place dans le monde réel ? Et que dire de la « réalité » physique du diable ? Chacun sait qu'il est un ange déchu, et donc un esprit qui, tel Protée, peut prendre toutes les apparences et donc créer une « illusion de corps »... Mais quelle que soit l'opinion des chasseurs de sorcières, partisans ou non de la thèse dite « réaliste », la sorcière n'en est pas moins coupable : avoir rêvé ce coït abominable est aussi infâme que de l'avoir subi.

*

³¹ On se souviendra que Freud dans « Une névrose démoniaque au XVII^e siècle » paru en 1923, fait du diable une figure paternelle.

³² Robert Mandrou, *Magistrats et sorciers en France au XVII^e siècle. Une analyse de psychologie historique*, Paris, Seuil, 1980, p. 138.

³³ Précisons que le corps sadien n'est pas toujours exempt de marques, en particulier pour les victimes des libertins mises à mort.

³⁴ *Tableau exécrationnel*, op. cit., p. 206-207..

³⁵ Le sabbat ne serait-il pas la projection de nos rêves ? Cette hypothèse a été développée dans le passionnant ouvrage d'Ernest Jones, *Le Cauchemar*, Paris, Payot, 2002 (1^{ère} éd. anglaise, 1931, 1^{ère} trad. française, 1973) qui rassemble des textes parus principalement vers 1910-1912. Celui qui a introduit la psychanalyse en Grande-Bretagne présente son livre comme une « tentative d'apprécier le rôle joué par le cauchemar dans l'apparition de certaines idées fausses [...] incubé, vampire, loup-garou, diable et sorcellerie » (p. 57).



Mais qu'en est-il quand il ne s'agit plus du diable « moderne » du sabbat, mais du Tentateur qui depuis les origines a obtenu de Dieu le droit d'agir dans le monde pour mettre à l'épreuve l'humanité ? Que le péché originel ait été interprété par le christianisme comme celui de la chair lie indissolublement, dans la culture occidentale, la sexualité et le diable. Le serpent de la Genèse prend ainsi les formes les plus trompeuses et les plus voluptueuses, pour tenter les êtres humains, avec une prédilection pour les saints – qui ne connaît les multiples représentations de la Tentation de saint Antoine ? – et les religieuses. Mais alors que ces hommes et femmes de Dieu résistent en général de façon exemplaire aux tentations charnelles du démon, d'autres, parce qu'ils sont déjà enclins au péché de chair, tombent dans le piège, toujours de façon involontaire : il faut entendre par là qu'ils ignorent qu'ils couchent avec le diable³⁶ ; le plus souvent, ils en meurent irrémédiablement souillés.

Ce « modèle » est toujours présent aux XVI^e et XVII^e siècles et on peut encore une fois citer *Les Histoires tragiques* de François de Rosset. Dans le récit « D'un démon qui apparaissait en forme de demoiselle au lieutenant du chevalier du guet de la ville de Lyon. De leur accointance charnelle et de la fin malheureuse qui en succéda³⁷ », La Jacquière, chevalier du Guet qui « aime visiter les garces », proclame imprudemment dans sa ronde nocturne que s'il rencontrait le diable, il « n'échapperait jamais de [s]es mains que premièrement [il] n'en [eût] fait à [s]a volonté ». Apparaît alors une « damoiselle bien vêtue, accompagnée d'un petit laquais ». La Jacquière, accompagné de deux de ses amis la raccompagne chez elle où ils éteignent tous trois leur « sale ardeur ». Alors que repus, ils lui font des compliments sur sa beauté, elle leur demande à qui ils croient « avoir eu affaire ». Et là,

elle retrouse sa robe et sa cotte et leur fait voir la plus horrible, la plus vilaine, la plus puante et la plus infecte charogne du monde. Et au même instant, il se fait comme un coup de tonnerre. Nos hommes tombent à terre comme morts. La maison disparaît et il n'en reste plus que les masures d'un vieux logis découvert, plein de fumier et d'ordure.

Le démon s'était emparé d'un cadavre auquel il avait redonné de façon trompeuse l'apparence de la vie ; pour s'incarner dans le monde réel, les diables peuvent prendre des « charognes de morts », utiliser des « vapeurs » – Rosset parle de « vapeur terrestre congelée par la froidure de l'air » – ou enfin n'être qu'illusion immatérielle³⁸ ; mais quelle que soit la nature de l'apparition des démons, ils peuvent disparaître immédiatement, en laissant derrière eux un cadavre pourrissant, ou une fumée à l'odeur effroyable. Quoi qu'il en soit, les récits de relation sexuelle entre un être humain et un diable ont une valeur de mise en garde, comme le montre la leçon tirée par Rosset de cette funeste histoire :

La paillardise attire l'adultère, l'adultère l'inceste, l'inceste le péché contre nature, et après Dieu permet qu'on s'accouple avec le diable³⁹.

Mais la lecture morale ne tue pas la dimension surnaturelle de ce type de récits hérités du Moyen Âge et qui mettent en scène la présence menaçante d'un diable capable de s'accoupler avec les hommes dans le monde réel, et non plus seulement dans la nuit du sabbat.

C'est d'ailleurs ce que disent aussi les démonologues. Ainsi le *Marteau des Sorcières* rapporte que des maris se jetant avec leurs armes sur les démons copulant avec leurs femmes,

³⁶ Il y a l'exception célèbre de la naissance de Merlin ; ce fils du diable, qui devait être l'Antéchrist, a pour mère une jeune fille pure et innocente qui parvient à arracher son fils aux forces malfaisantes.

³⁷ *Histoires tragiques*, op. cit., Histoire X, p. 250 sq.

³⁸ Voir sur ces questions Pierre Le Loyer, *III Livres des spectres ou apparitions et visions d'esprits*, Angers, Georges Nepveu, 1586.

³⁹ *Histoires tragiques*, op. cit., p. 260.



les ont vu disparaître sous leurs yeux. Cette anecdote est reprise par Bodin⁴⁰, et Lancre affirme que l'on a pu voir

des Sorcieres couchées par terre le ventre sus remuant le corps avec la mesme agitation que celles qui sont en ceste sale action, prenant leur plaisir avec ces Esprits et Demons incubes, qui leur sont visibles, mais invisibles à tous autres, sauf qu'ils voyent apres cet abominable accouplement une puanteur et sale vapeur s'eslever du corps de la Sorciere de la grandeur d'un homme⁴¹.

Le diable a le pouvoir de prendre, dans l'acte sexuel, les formes les plus séduisantes comme les plus repoussantes : dans le Discours merveillable d'un demon amoureux lequel a poussé une Jeune Damoysselle A brusler une riche Abbaye, et couper la gorge à sa propre Mere, canard datant de 1605⁴² et qui sera repris – encore une fois ! – par François de Rosset⁴³, Satan prend successivement l'apparence d'un ange de lumière pour séduire la jeune fille, puis d'un porc pour s'accoupler avec elle ; les parents sont en effet témoins d'un « estrange et monstrueux spectacle » ; ils aperçoivent un « un jeune pourceau, se veautrant sur le ventre » de la jeune fille ; « la beste se glissoit vers l'un & l'autre des flancs. puis enfin se disparoissoit, dont les assistans furent fort estonnez ».

Il serait impossible de reprendre ici toutes les anecdotes, dans les canards et les histoires « prodigieuses » ou « tragiques »⁴⁴, concernant ce diable « amoureux » ; il suffit de constater que pendant la Chasse aux sorcières, et parallèlement à l'érotisation de plus en plus obsessionnelle de la figure du diable, la représentation du démon comme prédateur sexuel se répand. La tentation diabolique ne passe pas toujours par la séduction trompeuse ; elle peut se faire violente, en particulier lorsqu'elle rencontre une résistance. La victime de cette agression n'est alors pas la sorcière, car elle a signé le pacte, ni ceux qui, pleins de concupiscence, se sont laissé séduire par de fausses apparences, mais la possédée.

Le sorcier, rappelons-le, est, selon la définition célèbre de Bodin, « celui qui par moyens Diaboliques, sciemment s'efforce de parvenir à quelque chose⁴⁵ » ; les possédés sont eux « assieges et forcez par les malins esprits⁴⁶ ». Or, les « éner gumènes » – car tel est le nom qu'on leur donne – parmi lesquels se trouve un grand nombre de religieuses, rapportent des viols ou le plus souvent seulement des tentatives de viol par un démon qui prend la forme d'un chat, d'un chien, d'un beau jeune homme, ou de Jésus-Christ lui-même...

Le fait que l'un des signes de la possession soit une agitation extraordinaire du corps, pris de convulsions ou tétanisé, pouvait assez aisément laisser penser que la possédée était l'objet d'une attaque sexuelle du diable. Jean Wier, auteur des Cinq livres De l'imposture et tromperie des diables (1567), ouvrage dans lequel il soutient les sorcières ne sont que de pauvres vieilles trompées par le démon, et que « l'embrassement des diables avec les femmes est du tout faux et purement imaginaire⁴⁷ » – formulant déjà, comme nombre de médecins de

⁴⁰ *Demonomamie, op. cit.*, f°117v.

⁴¹ *Tableau de l'inconstance, op. cit.*, p. 214.

⁴² Rouen, A. Cousturier 1605. Repris dans *Canards sanglants* de M. Lever, *op. cit.*, p. 339-349.

⁴³ « Des horribles excès commis par une jeune religieuse à l'instigation du diable », *Histoires tragiques, op. cit.*, Hist. XX, p. 428 sq.

⁴⁴ Voir à ce sujet mon ouvrage, *L'Imaginaire démoniaque en France (1550-1650). Genèse de la littérature fantastique*, Genève, Droz, 2000, p. 265 sq.

⁴⁵ *La Demonomanie, op. cit.*, première phrase.

⁴⁶ *Ibid.*, f° 171v.

⁴⁷ *Cinq livres De l'imposture et tromperie des diables*, traduit du latin par J. Grévin, Paris, Jacques du Puys, 1567, et réédité en 1579 sous le titre *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables*, [Genève], Jacques Chouet, qui est l'édition que nous avons utilisée, p. 37.



son époque, l'hypothèse de la mélancolie hystérique⁴⁸ – décrit ainsi le spectacle des religieuses possédées du couvent de Nazareth à Cologne en 1565 :

Elles estoient renversées par terre le ventre en haut et retroussées à la mode vénerienne, pendant lequel acte, elles tenoient les yeux fermés, lesquels elles ouvroyent apres avec une grande honte, & comme si elles eussent enduré une grande peine⁴⁹.

Là encore, les témoignages sur l'attitude obscène des possédées sont très nombreux, suscitant souvent ironie et scepticisme : la possession démoniaque devient en effet de plus en plus ouvertement sexuelle. Comme la sorcière, l'énergumène est désormais l'objet des attaques d'un démon priapique violent et menaçant. Jean Bodin rapporte ainsi une bien étrange « histoire parisienne » : la nièce orpheline d'un passementier rencontre sur la tombe de ses parents un « homme grand et noir » qui lui demande de faire dire des messes et de partir en pèlerinage⁵⁰ pour que son père et à sa mère entrent au paradis. Puis il la pousse à se suicider, à battre son oncle et enfin il tente de la violer ; « Sathan voulut la forcer, & la cognoistre charnellement, & pour la resistance qu'elle fit, elle fut battue jusques à effusion de sang⁵¹ ».

En revanche, une dizaine d'années plus tard, en 1591 à Louviers, Françoise Fontaine, dont l'exorcisme spectaculaire attira selon le procès verbal qui nous est parvenu plus de « mil à douze cens personnes⁵² », avoue avoir subi les assauts sexuels du diable. Son histoire assez confuse est particulièrement « révélatrice » puisque son entrée dans la possession – autrement dit dans la folie – aurait été provoquée par un viol... réel : trois soldats, prenant cette servante pour une « garce » malgré ses dénégations, exigent qu'elle vienne « en leur chambre faire leur lict » : là, ils menacent de la faire « chevaucher par plus de trois cens soldatz » si elle résiste : deux d'entre eux ne parviennent pas à leurs fins, quoiqu'elle se soit complètement « habandonnée à eux ». Ils la giflent et s'en vont. Le dernier y parvient, et elle jette « grande quantité de sang ». Le lendemain, devant Notre-Dame de Louviers,

il luy avoit prins une opinion de ne pas vouloir entrer en ladite église, et s'estoit comme désespérée de ce qu'il luy estoit arrivé avec lesd. Soldatz, s'estant comme donnée au Diable, et pensoit que dès lors, elle avoit quelque chose dans le ventre, qui la tourmenteroit ainsi⁵³.

C'est alors que le diable lui apparaît sous la forme d'un « grand homme vestu tout de noir, ayant une grande barbe noire », qui se présente comme un riche marchand ; il lui interdit de prononcer les mots « Jesus, Maria » et lui annonce qu'elle s'est donnée à lui par ses paroles. Elle cède alors, « de bon cœur » précise-t-elle, à ses avances. La nature diabolique du « grand homme » se révèle dans l'acte sexuel :

[il] avoit un membre viril fort dur et noir, et de telle grosseur que lad repondante en enduroit grande douleur quand il avoit sa compagnie, parce que sond membre estoit dur comme un caillou et fort froid⁵⁴.

⁴⁸ L'hystérie est connue depuis l'antiquité, qui se représentait l'utérus comme un animal vorace se promenant dans le corps de la femme insatisfaite. En revanche, il faudra attendre Charcot au XIX^e siècle pour avoir une description de la « grande attaque hystérique ».

⁴⁹ *Histoires, disputes... op. cit.*, p. 252.

⁵⁰ Il y a là une contamination de la célèbre possession de Nicole Obry (1566) qui elle aussi avait rencontré un diable qui demandait de faire dire des messes et de partir en pèlerinage...

⁵¹ *Demonomanie, op. cit.*, f° 183v.

⁵² *Procès verbal pour délivrer une fille possédée par le malin esprit à Louviers*, Bourneville, *Bibliothèque diabolique* t. 2, Paris, Delahaye et Lecronier, 1883, p. 57

⁵³ *Ibid.*, p. 32-35.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 42.



Aussi la douleur est-elle insupportable « comme sy une charette chargée de fer fut passée par dessus elle⁵⁵ ». Mais le diable, dont on apprendra au cours des exorcismes qu'il se nomme « Barabas », refuse d'écouter ses plaintes et se vante de ses pouvoirs sexuels :

led. grand homme dict qu'elle estoit bienheureuse & qu'il y avoit de grandes dames dans Paris ausquelles il le faisoit, qui s'en trouvoient bien, sans toutefois luy avoir voulu nommer led. dames⁵⁶.

Ces dames de Paris semblent apprécier le coût démoniaque, comme Françoise, qui se dira même « amoureuse⁵⁷ » de ce personnage si riche et bien habillé, qui lui a promis de la mener « en ung autre monde, duquel elle ne reviendrait jamais, et la viendrait querir sur un gros courtault noir, sur lequel il l'emporterait⁵⁸ ». On ne comprend pas comment cette « amoureuse » du diable a pu ne pas être perçue comme sorcière, alors qu'elle offre tant de points communs avec toutes celles qui à la même époque montent sur le bûcher ; elle ne cherche ainsi même pas à résister à cet amant si « jaloux ». Mais il la bat, et violemment – ce qu'attestent tous les témoins effrayés par les coups et les plaies qu'elle s'inflige – ce qui fait d'elle d'abord une victime ; de surcroît elle peut se targuer de n'avoir lancé aucun maléfice et surtout de n'avoir jamais été au sabbat.

Et pourtant... Il y a désormais tant de perméabilité entre le monde de la nuit diabolique et le monde « réel », entre l'énergumène et la sorcière, que certaines possédées se retrouvent elles aussi au sabbat ; on peut évoquer rapidement ici la possession spectaculaire de Jeanne Ferry, avec son corps « déchiré par les diables », ses vomissements d'« ordures », ses blasphèmes, ses tentatives de suicide. Cette religieuse de vingt-cinq ans prit elle-même la plume dans *l'Histoire admirable et véritable des choses advenues en la ville de Mons Hainaut, à l'endroit d'une Religieuse possédée et depuis délivrée*⁵⁹ paru en 1586, pour raconter ses tribulations dans le monde satanique. Elle fut ainsi emportée dans une grande assemblée de diables, où elle renonça à son baptême avant de leur offrir son corps :

Lequel consentement donné, commanda à autres d'apprester la place. Et feirent venir beaucoup de diables. En la presence desquels tous, donnay pour sacrifice mon corps, qu'ils en usassent, tout à leur volonté⁶⁰.

Il n'est pas explicitement fait état de rapport sexuel, mais plutôt d'un « sacrifice », qui ira jusqu'à une imitation diabolique de la Passion du Christ : un « meschant diable, appelé sanguinaire » lui demande en effet de sacrifier son corps « non mort, mais vif », lui promettant qu'elle sera ensuite « faicte semblable à Dieu ». Elle accepte :

Incontinent ce meschant diable entra en mon corps, portant sur soy un tranchant, et me transperça sur une table, et m'ayant fait mettre quelque linge blanc sur la table à fin de recevoir mon sang qui tomberoit de mon corps, et le garder à perpétuité. Cela fait avec grands cris & douleurs, me trancha la piece de chair hors de mon corps : et la mouillant dedans le sang, alloit presenter et sacrifier à Beleal. Lequel le recevoit, en me faisant continuer trois jours ensuivant, ce sacrifice si

⁵⁵ *Ibid.*, p. 88.

⁵⁶ *Ibid.* p. 89.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 92.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 89.

⁵⁹ Paris, Claude de Monstre œil, 1586. Les autres éditions ont parfois des titres un peu différents, *Discours admirable et véritable*, par exemple.

⁶⁰ *Histoire admirable et véritable*, *op.cit.*, f° 40v.



douloureux ; et tranchoit toujours et interessait [blessait] nouvelle partie, et toujours douleur sur douleur⁶¹.

Cette offrande sanglante du corps aux démons⁶², ce sang (virginal ?) répandu sur le drap blanc, crée un lien, pour le moins suspect, entre la figure du Christ souffrant et la copulation diabolique.

Dans les grandes affaires de possession du XVII^e siècle, le pas est franchi : les souffrances diaboliques, fussent-elles érotiques, sont bien le signe d'une élection divine. Alors que la mystique féminine, sur le modèle de Thérèse d'Avila, se répand dans les couvents, Jeanne des Anges, Supérieure du couvent des Ursulines de Loudun⁶³, est possédée par les diables. Après avoir fait condamner Urbain Grandier, devenue extraordinairement célèbre, elle fit une tournée triomphale en France, exhibant ses stigmates⁶⁴, « Jesus, Maria Joseph » écrits sur sa main par le diable lui-même, et la chemise miraculeuse ayant reçu l'onction de saint Joseph ; elle déposa cet objet sur le ventre d'Anne d'Autriche enceinte du futur Louis XIV afin de favoriser son heureuse délivrance.

Or, elle fut, comme elle le révèle dans son autobiographie restée manuscrite jusqu'au XIX^e siècle, tourmentée par sept diables, dont le « chef » était Asmodée, le démon de la luxure, qui par son « opération [...] continuelle » lui remplissait l'esprit et l'imagination de « choses deshonnêtes » que la « pudeur » interdit même de rapporter⁶⁵. Mais voici qu'apparaissent tous les signes physiologiques d'une grossesse diabolique : arrêt des règles, ventre gonflé, lait dans les seins, vomissements. La malheureuse envisage alors de se débarrasser de cette « créature » en s'ouvrant le ventre, avec le projet de la baptiser avant de l'étouffer⁶⁶, mais Dieu l'éclaire et lui fait comprendre qu'il s'agit là d'une « illusion » des diables.

On peut néanmoins retenir que celle qui fut considérée quasiment comme une sainte s'était crue enceinte des œuvres du diable !

*

Il est difficile d'expliquer comment le diable a pu ainsi se transformer à la fin du XVI^e siècle et dans la première moitié du XVII^e siècle, en prédateur sexuel incarnant de façon surhumaine – mais aussi trop humaine – la violence masculine. Environ 80% des procès de sorcellerie en Europe ont concerné des femmes, et la possession démoniaque a été elle aussi un phénomène presque exclusivement féminin : cause ou effet, cela a certainement favorisé la représentation du diable en dieu phallique, sans compter que l'élite intellectuelle de l'époque, nourrie de culture gréco-romaine, assimilait volontiers le démon au dieu-bouc Pan⁶⁷. Le viol d'une femme par une divinité prenant une forme animale est si courant dans les mythes antiques, qu'il a probablement aussi participé à cette représentation de l'accouplement du diable et de la femme, qui traduit tout autant un fantasme de toute-puissance masculine qu'une angoisse vis-à-vis du gouffre de la sexualité féminine. On peut d'ailleurs supposer que la possession démoniaque, dans la mesure où la victime est spectaculairement brutalisée par le

⁶¹ *Ibid.*, p. 41.

⁶² On retrouve à la même époque chez les religieuses aspirant à la sainteté, par le processus d'identification au christ sur la croix, cette métamorphose en hosties vivantes.

⁶³ Voir Michel de Certeau, *La Possession de Loudun*, Paris, Gallimard-Julliard, coll. « Archives », 1990 [1^{ère} éd. 1970].

⁶⁴ Voir mon article « L'écritoire surnaturel ou le corps du démoniaque », dans *Corps et interprétation (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par Clotilde Thouret et Lise Wajeman, Amsterdam, New-York, Rodopi, 2012, p. 33-46.

⁶⁵ Sœur Jeanne des Anges, *Autobiographie*, rééd. du vol. 5 de *La Bibliothèque diabolique* de Bourneville, suivi de *Jeanne des Anges* par Michel de Certeau, Grenoble, J. Millon, 1990, p. 77

⁶⁶ *Ibid.*, p. 94.

⁶⁷ Voir à ce sujet l'ouvrage de Françoise Lavocat, *La Syrinx au bûcher. Pan et les satyres à la Renaissance et à l'âge baroque*, Genève, Droz, 2005, tout particulièrement p. 172 sq.



diable, a pu aussi contaminer la représentation du coït démoniaque au sabbat, désormais décrit comme un rituel ouvertement sadomasochiste.

Mais si ce fantasme sadique ne connaît pas de limites, c'est aussi parce que l'accouplement du diable et de la sorcière est presque toujours perçu comme illusoire, ou du moins se déroulant dans un univers qui ne connaît pas les lois de la nature et où tout est possible. Jeanne des Anges croit être enceinte, la sorcière sort ensanglantée de son rapport avec le diable, mais ces événements restent incertains, entre rêve et réalité ; se sont-ils vraiment déroulés ? Aucune preuve matérielle ne peut en être apportée. Sont-ils pures hallucinations provoquées par le diable ? Mais si le démon a le pouvoir de pénétrer dans l'esprit des hommes, que reste-t-il de la volonté humaine ? Jeanne des Anges, Françoise Fontaine, les sorcières elles-mêmes cèdent-elles aux violences du diable parce qu'elles l'ont voulu ou parce que leur conscience a été annihilée ? Devant tant de questions et d'hésitations, beaucoup pensaient déjà que sorcières et possédées étaient des femmes à l'imagination malade et que leurs comportements comme leurs aveux renvoyaient, surtout lorsqu'il s'agissait de religieuses, à leur état de frustration sexuelle.

Quand enfin le viol par le diable a pu se transformer en une épreuve envoyée par Dieu, le niveau de confusion a été tel que l'Église elle-même a décidé de mettre fin dans la seconde moitié du XVII^e siècle à ce « théâtre de la possession », comme l'a si bien nommé Michel de Certeau. L'aberration théologique d'une telle proposition – jamais officialisée certes, mais acceptée par les exorcistes – et l'obscénité du spectacle des religieuses possédées et de leurs aveux ont fini par jeter un discrédit sur toutes les croyances associées à la Chasse aux sorcières ; ce diable monstrueusement sexué, tout droit sorti de l'enfer pour attaquer ses victimes principalement féminines, a ainsi disparu progressivement des représentations officielles, mais pas de la mémoire des hommes ; il s'est réfugié dans les œuvres d'art⁶⁸, où il continue à exercer son emprise sur l'imagination humaine, d'où il est entièrement sorti...

⁶⁸ Comment ne pas penser à Baudelaire ou Félicien Rops ?



BIBLIOGRAPHIE

Œuvres

- BODIN Jean, *De la demonomanie des sorciers* (éd de 1587), La Roche-sur-Yon, Gutenberg Reprint, 1979.
- BOGUET Henry, *Discours execrable des sorciers* (éd. de 1606), Marseille, Laffitte Reprints, 1979.
- Confession faicte par Messire Louys Gaufridi Prestre en l'Eglise des accoules de Marseille, Prince des Magiciens, depuis Constantinople jusques à Paris*, Aix, J. Tholozan, 1611 (repris dans *Canards sanglants* de M. Lever, p. 359-369).
- Discours merveillable d'un demon amoureux lequel a poussé une Jeune Damoysselle A brusler une riche Abbaye, et couper la gorge à sa propre Mere*, Rouen, A. Cousturier 1605. Repris dans *Canards sanglants* de M. Lever, p. 339-349.
- FERRY Jeanne, *Histoire admirable et veritable des choses advenues en la ville de Mons Hainaut, à l'endroit d'une Religieuse possedée et depuis délivrée*, Paris, Claude de Monstre œil, 1586.
- INSTITORIS Henry, SPRENGER Jacques, *Le Marteau des sorcières, Malleus maleficarum* (1486), traduit et présenté par A. Danet, Grenoble, Jérôme Millon, 1990.
- JEANNE DES ANGES, *Autobiographie*, rééd. du vol. 5 de *La Bibliothèque diabolique* de Bourneville, suivi de *Jeanne des Anges* par Michel de Certeau, Grenoble, J. Millon, 1990.
- LANCRE Pierre de, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et demons*, Paris, J. Berjon, 1613.
- LE LOYER Pierre, *III Livres des spectres ou apparitions et visions d'esprits*, Angers, Georges Nepveu, 1586 (repris et complété sous le titre *Discours des spectres, ou visions et apparitions d'esprits*, Paris, Nicolas Buon, 1608).
- LEVER Maurice. *Canards sanglants, naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993.
- MICHAELIS R. P. Sébastien, *Histoire admirable de la possession et confession d'une pénitente séduite par un Magicien, la faisant Sorciere et Princesse des Sorciers au Païs de Provence* Paris, C. Chastellain, 1613.
- PIC DE LA MIRANDOLE Jean-François, *La Sorcière, dialogue en trois livres sur la tromperie des démons*, texte établi, traduit et commenté par Alfredo Perifano, Brepols, 2007.
- Procès verbal pour délivrer une fille possédée par le malin esprit à Louviers*, Bourneville, *Bibliothèque diabolique*, vol. 2, Paris, Delahaye et Lecronier, 1883.
- RÉMY Nicolas, *La Démonolâtrie*, traduit en français par Jean Boës, Presses Universitaires de Nancy, 1999 (Remigius, Nicolaus, *Demonolatreae libri tres*, officina Vincentii, Lyon, 1595).
- ROSSET François de, *Histoires tragiques*, édition de 1619 établie par Anne de Vaucher Gravili, Paris, Le Livre de Poche, « Bibliothèque classique », 1994.
- WIER Jean, *Cinq livres De l'imposture et tromperie des diables*, traduit du latin par J. Grévin, Paris, Jacques du Puys, 1567 (réédité en 1579 sous le titre *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables*).



Textes critiques

- CERTEAU Michel de, *La Possession de Loudun*, Paris, Gallimard-Julliard, coll. « Archives », 1990 [1^{ère} éd. 1970].
- CHÊNE Catherine et OSTORERO, Martine, « “La femme est mariée au diable !”. L’élaboration d’un discours misogyne dans les premiers textes sur le sabbat », dans *Cahiers masculin/féminin*, sous la dir. de Christine Planté, Presses universitaires de Lyon, 2002, p. 13-32.
- CLOSSON Marianne, « L’écritoire surnaturel ou le corps du démoniaque », dans *Corps et interprétation (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par Clotilde Thouret et Lise Wajeman, Amsterdam, New-York, Rodopi, 2012, p. 33-46.
- CLOSSON Marianne, « Le sexe du diable : l’obscénité dans les discours démonologiques », dans *Obscénités renaissantes*, sous la dir. de Hugh Roberts, Guillaume Peureux et Lise Wajeman, Genève, Droz, 2011, p. 319-334.
- CLOSSON Marianne, *L’Imaginaire démoniaque en France (1550-1650). Genèse de la littérature fantastique*, Genève, Droz, 2000.
- FREUD Sigmund, « Une névrose démoniaque au XVII^e siècle », dans *Essais de psychanalyse appliqués*, Paris, Gallimard, 1973.
- JONES Ernest, *Le Cauchemar*, Paris, Payot, 2002 (1^{ère} éd. anglaise, 1931, 1^{ère} trad. française, 1973) qui rassemble des textes parus principalement vers 1910-1912.
- LAVOCAT Françoise, *La Syrinx au bûcher. Pan et les satyres à la Renaissance et à l’âge baroque*, Genève, Droz, 2005.
- MANDROU Robert, *Magistrats et sorciers en France au XVII^e siècle. Une analyse de psychologie historique*, Paris, Seuil, 1980.
- STEPHENS Walter, *Demon Lovers. Witchcraft, sex and the Crisis of Belief*, The University of Chicago Press, 2002.
- VIGARELLO Georges, *Histoire du viol XVI^e-XX^e siècles* Paris, Seuil, coll, Points Histoire, 1998.